

Sciences humaines et sociales

Licence Histoire de l'art et archéologie

Responsables	Descriptions	Informations
Romarc BARDET (Directeur du département) romarc.BARDET@univ-amu.fr	Type : Licence générale	Droits d'inscription : 170 €
Celine VENTURA TEIXEIRA (Directrice des études) celine.VENTURA-TEIXEIRA@univ-amu.fr	Domaines : Sciences humaines et sociales	Composante : Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines
		Nombre de crédits : 180

NOUVEAUTÉS

Ouverture 2024/2025 des parcours suivants sous réserve de validation de la nouvelle accréditation :

- Licence Histoire de l'Art
- Licence Archéologie
- Double licence Droit - Histoire de l'Art

OBJECTIFS

La mention vise à une formation spécialisée dans le domaine de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie.

CONDITIONS D'ADMISSION

En licence

Sont autorisés à s'inscrire en Licence :

- Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, des principautés de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, des principautés de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, des principautés de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par APB, mais par la procédure DAP.

STRUCTURE ET ORGANISATION

La licence « Histoire de l'art et archéologie » est associée à la licence « Histoire » dans le portail « Archéologie-Histoire-Histoire de l'art ». Au premier semestre, le partage des UE est paritaire : les étudiants suivront deux UE fondamentales en « Histoire de l'art et archéologie » et deux UE fondamentales en « Histoire », ainsi qu'une UE de langue vivante et une UE de Méthodologie du Travail Universitaire organisée par la discipline d'inscription de l'étudiant.

Au semestre 2, une spécialisation est proposée aux étudiants. Outre l'UE de langue vivante et l'UE de méthodologie du travail universitaire, ils choisiront entre deux formules : soit deux UE fondamentales dans leur discipline d'inscription et deux dans l'autre ; soit trois UE dans leur discipline d'inscription et une dans l'autre. La logique du portail est maintenue, ainsi que les possibilités de réorientation en fin de première année, mais une spécialisation progressive est aussi possible.

Un enseignement de méthodologie du travail universitaire est proposé à chaque semestre de L1. La spécialisation dans la mention s'effectue

progressivement, à partir du second semestre. En deuxième année, un enseignement « Projet professionnel et préfiguration de parcours » aide l'étudiant à affiner son projet ; un enseignement transversal forme aux compétences numériques et informationnelles. La langue vivante est obligatoire à chaque semestre de la licence.

La spécialisation dans la mention commence en 2ème année, avec le **choix d'un des trois parcours types : Histoire de l'Art / Archéologie / Histoire de l'Art Archéologie Histoire.**

Outre les UE de langue et de Compétences orientation, numériques et informationnelles, l'enseignement comprend à chaque semestre, deux UE disciplinaires (soit Histoire de l'Art / soit Archéologie pour P1 et P2), plus une UE de préfiguration de parcours, qui correspondra soit à un renforcement disciplinaire en lien avec la volonté de spécialisation de l'étudiant, soit à un stage (stage obligatoire en P2 sur un semestre). En parcours 3, on proposera à chaque semestre aux étudiants de choisir entre une UE Histoire de l'Art ou Archéologie (selon leur projet) et, en cohérence, une UE d'Histoire, pour ce qui concerne les UE disciplinaires.

En L3, on proposera 4 UE disciplinaires à 6 crédits, dont une correspondra au stage obligatoire dans les 3 parcours types (Histoire de l'Art / Archéologie / Histoire de l'art Archéologie Histoire). En parcours 3, l'étudiant aura obligation de conserver au moins une UE d'histoire.

En S6 option libre, à partir d'une liste choisie (ce qui peut permettre d'intégrer les langues anciennes et surtout des UE en géo ou sciences pour les archéologues).

LISTE DES PARCOURS

- [Parcours : Histoire de l'art](#)
- [Parcours : Archéologie](#)
- [Parcours : Histoire de l'art - Archéologie et histoire](#)
- [Double licence Droit - Histoire de l'Art](#)

SITES D'ENSEIGNEMENT

- ALLSH, Aix-en-Provence (Schuman)

RÉGIMES D'INSCRIPTION

- Formation initiale

CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

Connaissances :

L'Archéologie et l'Histoire de l'art sont généralement des disciplines nouvelles pour les inscrits (es) en première année, qui souvent en ont plus une connaissance intuitive ou pratique que raisonnée. Les cours sont adaptés pour initier les étudiants (es) aux démarches intellectuelles à l'œuvre dans ces deux disciplines, en faisant découvrir progressivement les objets et les méthodes. Par un travail régulier, les étudiants (es) peuvent ainsi acquérir un niveau solide de connaissances, à la fois générales, diversifiées et précises.

Les objectifs sont gradués en fonction des semestres et des années, notamment dans les étapes pédagogiques :

- **En première année, un Portail unique commun avec le Département d'histoire** « Archéologie-Histoire-Histoire de l'art » formera à l'étude des contextes chronologiques, sociaux et culturels de la production d'œuvres d'art et objets archéologiques ; les étudiant e s s'initient à une réflexion sur les

objets et méthodes de la discipline, en particulier le commentaire de document et la dissertation.

- **En deuxième et troisième années**, l'orientation selon les parcours types, conduit à une première spécialisation (Histoire de l'Art ou Archéologie), centrée sur les objets et principes d'analyse de la discipline, la connaissance de la discipline (historiographie), l'ouverture à la pluridisciplinarité et l'acquisition d'une formation pratique (stages). La possibilité de renforcer l'approche bi-disciplinaire Histoire / Histoire de l'Art ou Histoire / Archéologie est offerte par le parcours 3, dans la suite du Portail. Le but est que les étudiants aient acquis en fin de troisième année à la fois une culture artistique / archéologique qui permette une entrée dans la vie professionnelle et, au delà d'un socle de culture dans la discipline, des premières notions de spécialisations s'ils veulent poursuivre en deuxième cycle.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

La mention vise à une formation spécialisée dans le domaine de l'Histoire de l'art et de l'Archéologie.

Compétences :

- Approche critique de la discipline.
- Technique du commentaire, de l'analyse d'œuvres et des données archéologiques.
- Technique de la dissertation : construction d'un discours problématisé ; analyse critique et synthèse à partir de documents.
- Maîtrise du discours et du commentaire d'œuvre à l'oral.
- Acquisition d'un socle de connaissances dans la discipline : savoir replacer une œuvre d'art ou un objet archéologique dans un contexte socioculturel, géographique et chronologique, au sein de la discipline et dans une approche pluridisciplinaire. Un renforcement des compétences en histoire est attendu grâce à la mise en place d'un Portail unique en L1 « Archéologie-Histoire-Histoire de l'art » et la possibilité de poursuivre ce renforcement bi-disciplinaire en L2/L3 (parcours type 3).
- Formation à la pluridisciplinarité : l'évolution des méthodes d'analyse des œuvres et objets archéologiques nécessitent, en sus des savoirs-propres à la discipline, une compréhension des apports indispensables de la pluridisciplinarité (définition, mise en œuvre, explicitation).
- Compétences pratiques : au delà des compétences disciplinaires en histoire de l'art et archéologie, et d'une maîtrise des méthodes et outils communs aux SHS, la formation intègre dès la L2 (parcours types) l'acquisition de compétences pratiques, notamment en archéologie, par des stages obligatoires en milieu professionnel et une offre complémentaire de stages ou formations auprès des centres de recherches auxquels le département est adossé et d'organismes partenaires (découverte des institutions de la culture et du patrimoine, médiation).
- Les compétences en langues et informatique (préparation au C2i, langues vivantes et langues anciennes le cas échéant, outils numériques) complètent la formation générale.

STAGES ET PROJETS ENCADRÉS

En L2 et L3, l'obligation de stage en parcours 2 complète la formation universitaire, grâce à l'immersion indispensable sur des opérations de fouilles préventives ou programmées, des stages de formation mis en œuvre par les laboratoires d'adossement (LAMPEA, IRAA, CCJ, LA3M) du Département et au sein d'institutions partenaires (INRAP, DRAC PACA / DRASSM / ministère de la Culture et de la Communication / services archéologiques des collectivités, dont notamment le Service archéologique d'Aix / musées).

Ces stages obligatoires sont effectués pendant les vacances universitaires de l'année de validation (L2 ou L3), ou lors des vacances d'été de l'année précédant l'année de validation.

L'acquisition d'une formation pratique ou professionnalisante sera renforcée par une forte incitation aux stages effectués en parcours 1 et 3.

Pour les stages non obligatoires, l'établissement de la convention de stage est assuré avec l'appui de l'administration de l'UFR via la plateforme ipro.univ-amu.fr. Cette plateforme permet à l'étudiant d'accéder et de postuler aux offres de stage et d'emploi, de suivre ses candidatures, de demander l'autorisation de stage à son

responsable pédagogique et de rédiger sa convention de stage.

Les projets tutorés permettent de mettre les étudiants dans conditions de travail proches de l'entreprise avec un accompagnement par les enseignants de la formation.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les secteurs d'emploi auxquels peuvent prétendre les étudiants, à l'issue ou en passant par la Licence Histoire de l'Art et Archéologie, sont nombreux et variés : enseignant/chercheur des universités ou du CNRS, responsable/technicien d'opérations archéologiques préventives (INRAP, services municipaux, secteur privé), métiers de la conservation du patrimoine (concours des conservateurs nationaux/territoriaux du patrimoine, restaurateur), services culturels nationaux ou régionaux (Ministère, DRAC, SRA), commissaires-priseurs/marché de l'art, guides conférenciers, médiation culturelle, musées, expositions, offices de tourisme, etc.

POURSUITES D'ÉTUDES

- Accès à la Licence Pro Patrimoine (L3) à l'issue de la L2 générale HdA/Archéo

- Accès au Master à l'issue de la L3 générale ; au Master Pro à l'issue de la L3 général + recrutement à partir d'autres filières (tourisme, etc...)

PARTENARIATS

Principaux partenaires professionnels : Service régional de l'Archéologie et Conservation régionale des Monuments Historiques (DRAC PACA), Ministère de la Culture et de la Communication, INRAP, services archéologiques des collectivités / musées (notamment Direction des Musées et du Patrimoine culturel de la ville d'Aix-en-Provence, MuCEM)

AIDE À LA RÉUSSITE

L'étudiant a un enseignant référent, le directeur des études. Il bénéficie d'un suivi régulier et individualisé, soutenu par des cours de méthodologie du travail universitaire adaptés à sa discipline.

Les journées de rentrée permettent de présenter la filière, les services de l'Université, les enseignements optionnels, visiter la Bibliothèque Universitaire, présenter le Service Commun de Documentation (SCD).

La formation Practice, obligatoire pour les L1, est une découverte de l'Environnement Numérique de Travail ENT, de la plateforme pédagogique AMETICE, du mail institutionnel (<http://cipe.univ-amu.fr>)

Pour les étudiants entrant dans la formation après autorisation de la Commission Pédagogique, une remise à niveau peut être proposée (dans certains cas, substitution d'une UE de français à la Langue Vivante Etrangère par exemple).

Tutorat

Personnel CNRS (LAMPEA, CCJ, LA3M, TELEMME : Interventions dans le cadre des enseignements (5-10 intervenants) - Encadrement de stages : il s'agit d'une action importante menée dans le cadre des laboratoires (personnel CNRS et support ressource de formation) en coordination avec les enseignants du département (orientation des étudiants, pilotage conjoint des stages) et en concertation avec le projet individuel des étudiants. On soulignera particulièrement l'action du Céramopôle -programme transversal de la MMSH associant les laboratoires d'archéologie CCJ, LAMPEA, LA3M, IRAA - avec de multiples actions de formation auxquels participent les étudiants dès la L2, ainsi que les stages d'industrie lithique (LAMPEA), archéozoologie (LAMPEA), architecture (IRAA) et archéologie du bâti (LA3M).

La formation est dispensée avec l'appui du personnel administratif et pédagogique de l'UFR ALLSH et des services d'AMU. Le service de la scolarité prend en charge l'inscription, le suivi de l'étudiant, les examens et diplômes, avec un encadrement spécifique pour la formation continue et la mobilité internationale. Le bureau d'appui à la pédagogie intervient pour l'élaboration des emplois du temps et l'administration de proximité.

AIDE À L'ORIENTATION

Orientation progressive en licence 1 ou à l'entrée en licence 2 dans le

cadre des portails ou selon une procédure proposée par les directions des études et La Commission Pédagogique. La pluridisciplinarité en licence 1 et les options à choix en licence 2 favorisent l'orientation progressive (conservation des crédits et de la plupart des notes).

- Cas d'une licence dans un portail :

« Au sein du portail, les étudiants pourront se réorienter vers la mention de leur choix à l'issue de la validation du premier semestre ou de la première année. Dans ce dernier cas, ils devront avoir validé au moins 12 crédits dans la discipline choisie. En deuxième année, ces étudiants en réorientation, devront suivre une UE de semestre 2 de la nouvelle mention en lieu et place de l'UE d'ouverture. »

- Cas d'une licence hors portail :

« Les enseignements d'ouverture permettront aux étudiants de se réorienter à l'issue de la validation du premier semestre, ou de la première année. Dans ce dernier cas, ils devront avoir validé au moins 12 crédits dans la discipline choisie. En deuxième année, ces étudiants en réorientation devront suivre une UE de semestre 2 de la nouvelle mention en lieu et place de l'UE d'ouverture. »

AIDE À LA POURSUITE D'ÉTUDES ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE

En deuxième année, les étudiants suivent un enseignement « Orientation, projet professionnel et numérique ». Il s'agit d'un enseignement obligatoire à chaque semestre (2 x 3 crédits) assuré sous forme de travaux dirigés par des professionnels.

L'objectif vise à accompagner l'étudiant dans la construction de son orientation. Il s'agit d'apporter des informations générales, des contenus méthodologiques de recherche d'informations afin de permettre à l'étudiant d'enrichir ses perspectives d'orientation et de parvenir à élaborer progressivement ses choix. Il s'agit également de fournir aux étudiants une préparation à l'insertion : connaissance de l'environnement socio professionnel propre à la formation, initiation aux outils de l'insertion et de la recherche de stages.

Pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement en premier degré, l'ESPE propose des options dites UE Pro MEEF : UE de professionnalisation aux métiers de l'enseignement et de la formation. Une UE de sensibilisation est proposée en licence 2 et deux UE d'approfondissement de la découverte du métier en licence 3. Pour le 1er degré, des axes professorat des écoles sont organisés au sein des mentions de licence. A ces UE pro MEEF s'ajoutent une formation en mathématiques, sciences et français. Ces UE sont couplées à des stages d'observation de 24h en milieu professionnel et permettent une orientation active des étudiants.

ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Des accords bilatéraux existent dans le cadre du programme Erasmus et du SwissEuropeanMobility Program, avec les Universités de Freiburg et de Tübingen (Allemagne), de Nicosie et de Limassol (Chypre), de Zadar (Croatie), de Barcelone (3 Universités), Madrid, Séville (Espagne), Thessalonique et Athènes (Grèce), de Ferrare, Lecce, Sassari, Sienna, Padoue, Rome, Palerme, Cagliari et Viterbe (Italie), de Coimbra (Portugal), et de Berne et Neuchâtel (Suisse). La formation ne prévoit pas de doubles diplômes, ni de stages obligatoires à l'étranger, mais elle favorise et promeut des séjours d'étude dans le cadre de la préparation de leur mémoire.

CARACTÉRISTIQUES

- Pour publication uniquement

M3C

Aucune donnée M3C trouvée

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Aller sur le site de l'offre de formation...](#)



Dernière modification le 13/03/2024